



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

GAL Vallée du Loir – Lundi 18 septembre 2023

Compte-rendu de réunion de 12 pages

18h – Présentiel et visio-conférence

Le 18 septembre 2023 en présentiel au PETR de la Vallée du Loir à Vaas et en visio-conférence, le GAL Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni.

Appel des membres du GAL et vérification du quorum.

	En personne
	En visio

COLLEGE PUBLIC (9 membres)			
		Présent(s)	Pouvoir de vote
Jean-Claude Boiziau	Titulaire	1	
Nadine Grelet-Certenais	Titulaire		
Jean -Pierre Guichon	Titulaire		
Nastasia Lewandowski	Titulaire		
Catherine Chevallier	Titulaire		
Jacqueline Manceau	Titulaire		
Christian Lelarge	Titulaire	1	
Christiane Martin	Titulaire	1	
Emile Guillon	Titulaire	1	
Christophe Libert	Suppléant		
Régis Dangremont	Suppléant		
Carine Menage	Suppléant	1	1
Juliette Blind	Suppléant		
Pascal Marie	Suppléant		
Jean Gouband	Suppléant		
Valérie Iglesias	Suppléant		
Hervé Roncière	Suppléant	1	1
TOTAL		6 Présents	6 votants

COLLEGE PRIVE (10 membres)			
		Présent(s)	Pouvoir de vote
Charles Mathieu	Titulaire		
Francis Dorlencourt	Titulaire	1	
Pierre Gauvain	Titulaire		
Odile Gautier	Titulaire		
Xavier De Marnhac	Titulaire	1	
Aurore Morin	Titulaire		
Jean Vergnaud	Titulaire	1	
Magali Pichon	Titulaire		
Shelly De Vito	Titulaire	1	
Françoise Masse	Titulaire		
Eric Cachan	Titulaire	1	
Michèle Ducreux	Suppléant		
Marie Allard	Suppléant		
Olivier Beurdouche	Suppléant	1	1
Jean-Bernard Sauvage	Suppléant		
André Guicheteau	Suppléant		
	TOTAL	6 présents	6 votants

Nombre de présents : 12



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Nombre de présents ayant voix délibérante : 12

Nombre de votants du collège privé : 6

Etaient présents également :

- Karine Bordeau (Chargée de mission LEADER)
- Aimie Leclerc (Gestionnaire LEADER)
- Sophie Rychlicki (Directrice du PETR)

La Région et l'ASP sont excusées.

Pour le Collège Public, Madame Carine Ménage supplée Monsieur Jean-Pierre Guichon et Monsieur Hervé Roncière supplée Madame Catherine Chevallier.

Pour le Collège Privé, Monsieur Beurdouche supplée Monsieur Charles Mathieu.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte, suivie d'une présentation de l'ordre du jour :

01/ Approbation du Comité de programmation du 12 juin 2023

02/ Programmation LEADER 2014-2020

- ➔ Consultation écrite à privilégier
- ➔ Dossiers à déposer 19.4 animation du leader 2023 et 2024 (2)
- ➔ Dossiers pour programmation 19.2 (3)
- ➔ Etat d'avancement de l'instruction des autres dossiers
- ➔ Suivi financier de la programmation
 - Atteinte du taux d'autorisation de paiement de 50,1 % en septembre 2023
- ➔ Commentaires sur la présentation de la programmation

03/ Programmation LEADER 2023-2027

- ➔ Candidature validée
- ➔ Prévision de modification de la maquette financière en lien avec l'enveloppe financière attribuée
- ➔ Organisation d'une réunion en groupe de travail en présentiel relatif à l'évolution de la grille de sélection

04/ Comité Régional d'animation des fonds européens du 6 juillet 2023: programmes FEDER et FEADER

- ➔ Sélection d'informations (zone natura 2000, audits, Feder 5.2 appel à projets pour le milieu rural)

06/ Organisation d'un comité de programmation après la tenue de la réunion en groupe de travail

01/ Validation du compte-rendu du comité de programmation du 12 juin/2023

Le compte-rendu du comité de programmation du 12/06/2023, envoyé aux membres du comité de programmation en amont de la réunion, est validé à l'unanimité.

02/ Programmation LEADER 2014-2020

Consultation écrite à privilégier

Le président du GAL informe de l'usage systématique de la consultation écrite pour programmer les dossiers de demande d'aide instruits par le service instructeur au fur et à mesure de leur validation.

L'objectif est un gain de temps pour le service instructeur.

A la question relative à la validité juridique de la consultation écrite, il est confirmé que le règlement intérieur du GAL le permet.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Dossiers demande d'aide 19.4 animation du leader 2023 et 2024 à déposer

Les deux dossiers 19.4 animation du Leader 2023 et 2024 seront déposés par courrier le 22 septembre 2023 avec l'accord unanime des membres du Comité de Programmation.

Les dépenses ci-dessous et la demande de financement Leader seront à valider par le Comité Syndical du PETR du 19 septembre 2023.

Dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €uros
Salaires et charges des postes sur l'année 2023 :			
Chargée de mission (70% prévu), Gestionnaire Leader (25% prévu), Directrice(5% prévu)	34 301,03 €	Europe (LEADER - 80%)	32 076,93 €
Frais de structure (forfait)	5 145,13 €	Autofinancement (20%)	8 019,23 €
Adhésion Leader France	650,00 €		
Total	40 096,16 €		40 096,16 €

Dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €uros
Salaires et charges des postes sur l'année 2024 :			
Chargée de mission (30% prévu), Gestionnaire Leader (25% prévu), Directrice(5% prévu)	23 708,83 €	Europe (LEADER - 80%)	21 812,11 €
Frais de structure (forfait)	3 556,31 €	Autofinancement (20%)	5 453,03 €
Total	27 265,14 €		27 265,14 €

Dossiers pour programmation

1 - Dossier RPDL190221CR0520060

« Animation et mise en œuvre d'un projet de médiation numérique et culturelle par le PAH de Vallée du Loir 2021-2022 » (Fiche Action 5)

Porté par le PETR Pays Vallée du Loir

Le Dossier RPDL190221CR0520060 Animation et mise en œuvre d'un projet de médiation numérique et culturelle par le PAH de Vallée du Loir 2021 a été cumulé avec le dossier RPDL190221CR0520066 pour l'animation et mise en œuvre en 2022.

Le comité de programmation avait émis un avis de principe favorable lors du comité du 8 juin 2022 avec une note de 9/10 pour 2021 et 8/10 pour 2022.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



Fiches Action 1 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Nom du projet : Animation et mise en œuvre d'un projet de médiation numérique et cult. par le PAH 2021

N° OSIRIS : RPD 1902 21 CR 052 0060

CRITERE	NOTE	COMMENTAIRE
A - Effet levier de l'aide LEADER		
NON	0 point	1/1
OUI	1 point	
B - Innovation		
NON	0 point	2/2
OUI - amélioration d'une opération existante	1 point	
OUI - Innovation sur le territoire	2 points	
C - Rayonnement		
Communal	0 point	2/2
Intercommunal	1 point	
Territoire du Pays Vallée du Loir	2 points	
D - Démarche partenariale		
NON	0 point	2/2
OUI	2 points	
E - Développement Durable		
De 0 à 3 critères cochés	1 point	2/3
De 4 à 6 critères cochés	2 points	
Plus de 7 critères cochés	3 points	
TOTAL	10	<input type="checkbox"/> Projet non soutenu <input type="checkbox"/> Projet soutenu à 80 % <input checked="" type="checkbox"/> Projet soutenu à 100 %

Nota bene : de 0 à 4 points : projet non soutenu | de 5 à 7 points : projet soutenu à 80 % du montant FEADER réglementaire | de 8 à 10 points : projet soutenu à 100 % du montant FEADER réglementaire



Fiches Action 1 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Nom du projet : CIAP 2022

N° OSIRIS : RPD 1902 22 CR 052 0066

CRITERE	NOTE	COMMENTAIRE
A - Effet levier de l'aide LEADER		
NON	0 point	1/1
OUI	1 point	
B - Innovation		
NON	0 point	2/2
OUI - amélioration d'une opération existante	1 point	
OUI - Innovation sur le territoire	2 points	
C - Rayonnement		
Communal	0 point	2/2
Intercommunal	1 point	
Territoire du Pays Vallée du Loir	2 points	
D - Démarche partenariale		
NON	0 point	2/2
OUI	2 points	
E - Développement Durable		
De 0 à 3 critères cochés	1 point	2/3
De 4 à 6 critères cochés	2 points	
Plus de 7 critères cochés	3 points	
TOTAL	9/10	<input type="checkbox"/> Projet non soutenu <input type="checkbox"/> Projet soutenu à 80 % <input checked="" type="checkbox"/> Projet soutenu à 100 %

Nota bene : de 0 à 4 points : projet non soutenu | de 5 à 7 points : projet soutenu à 80 % du montant FEADER réglementaire | de 8 à 10 points : projet soutenu à 100 % du montant FEADER réglementaire





CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Après instruction au réel par les services de la Région, le dossier est validé avec un montant d'aide Leader du FEADER de 33 660,56 €.

Au titre de la prévention du risque de conflit d'intérêt, les membres du collège public, Jean-Claude Boiziau et Emile Guillon siégeant dans le comité syndical du PETR ne prennent pas part au vote.

Les membres du comité de programmation le valident.

2 - Dossier RPD190219CR0520217

« **Réhabilitation de la cantine scolaire** » (Fiche Action 9)

Porté par la commune de Crosmières

A la suite de négociation politique, le dossier RPD190219CR0520217-Réhabilitation de la cantine scolaire annulé en raison de la restriction budgétaire a été instruit par des instructeurs de Nantes en lieu et place du dossier RPD190222CR0520095-Création d'une épicerie bistrot dans le centre bourg (le montant du LEADER demandé étant identique).

Le comité de programmation avait émis un avis de principe favorable lors du du 9 mars 2021 avec une note de 8/10.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Fiches Action 1 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9

Nom du projet : **Extension du restaurant scolaire // Commune de Crosmières**

N° OSIRIS : RPD190219CR0520217

CRITERE	NOTE	COMMENTAIRE
A – Effet levier de l'aide LEADER		
NON	0 point	1/1
OUI	1 point	
B – Innovation		
NON	0 point	1/2
OUI – amélioration d'une opération existante	1 point	
OUI – Innovation sur le territoire	2 points	
C – Rayonnement		
Communal	0 point	Travail sur le circuit court
Intercommunal	1 point	
Territoire du Pays Vallée du Loir	2 points	
D - Démarche partenariale		
NON	0 point	2/2
OUI	2 points	
E – Développement Durable		
De 0 à 3 critères cochés	1 point	3/3
De 4 à 6 critères cochés	2 points	
Plus de 7 critères cochés	3 points	
TOTAL	8/10	<input type="checkbox"/> Projet non soutenu <input type="checkbox"/> Projet soutenu à 80 % <input checked="" type="checkbox"/> Projet soutenu à 100 %

Nota bene : de 0 à 4 points : projet non soutenu | de 5 à 7 points : projet soutenu à 80 % du montant FEADER réglementaire | de 8 à 10 points : projet soutenu à 100 % du montant FEADER réglementaire

Après instruction par les services de la Région, le dossier est validé avec un montant d'aide Leader du FEADER de 36 350,59 €. L'analyse de la commande publique a été réalisée exceptionnellement lors de la demande d'aide. Elle est normalement opérée à la demande de paiement.

Commentaires de l'Instructeur :

Commande publique :

Irrégularité n° 11 – Utilisation de spécifications techniques qui restreignent l'accès des opérateurs économiques : application d'une correction financière de 10% sur les lots 1 et 8.

Irrégularité n° 16 – Manque de transparence dans l'application des critères de sélection: application d'une correction financière de 25% sur les lots 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Dans le RAO, les lots 1 puis de 4 à 10, ont été analysés avec une note identique pour le critère technique (60 %). Cela équivaut à ne pas prendre en compte le critère technique et à faire du critère prix (40 %), l'unique critère de sélection des candidatures.

D'autant que dans le rapport d'analyse des offres, aucune précision sur l'analyse du critère technique ne permet de différencier la valeur des offres. La Décision de la Commission Européenne du 14/05/2019 établissant les lignes directrices pour la détermination des corrections financières à appliquer aux dépenses financées par l'Union en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics prévoit l'application d'une correction financière de 25 % (irrégularité n°16 pour piste d'Audit insuffisante).

Etant donné que les corrections financières ne sont pas cumulatives, l'irrégularité n°11 n'est pas retenue. Ainsi, c'est l'irrégularité n°16 qui s'applique sur les lots 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

Il n'y a pas de conflit d'intérêt sur le dossier.

Les membres du comité de programmation le valident.

3 - Dossier RPD190220CR0520034

« Construction d'un centre de loisirs sans hébergement, RAM et local jeunes » (Fiche Action 9)

Porté par la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé

Le comité de programmation avait émis un avis de principe favorable lors du comité du 9 mars 2021 avec une note de 8/10.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Fiches Action 1 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9



UN SECRET BIEN GARDE

Nom du projet : Construction d'un centre de Loisirs sans Hébergement, RAM et Local Jeunes // Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

N° OSIRIS : RPD190220CR0520034

CRITERE	NOTE	COMMENTAIRE
A – Effet levier de l'aide LEADER		
NON	0 point	1/1
OUI	1 point	
B – Innovation		
NON	0 point	1/2
OUI – amélioration d'une opération existante	1 point	
OUI – Innovation sur le territoire	2 points	
C – Rayonnement		
Communal	0 point	1/2
Intercommunal	1 point	
Territoire du Pays Vallée du Loir	2 points	
D - Démarche partenariale		
NON	0 point	2/2
OUI	2 points	
E – Développement Durable		
De 0 à 3 critères cochés	1 point	3/3
De 4 à 6 critères cochés	2 points	
Plus de 7 critères cochés	3 points	
TOTAL	8/10	<input type="checkbox"/> Projet non soutenu <input type="checkbox"/> Projet soutenu à 80 % <input checked="" type="checkbox"/> Projet soutenu à 100 %

Nota bene : de 0 à 4 points : projet non soutenu / de 5 à 7 points : projet soutenu à 80 % du montant FEADER réglementaire / de 8 à 10 points : projet soutenu à 100 % du montant FEADER réglementaire

Après instruction par les services de la Région, le dossier est validé avec un montant d'aide Leader du FEADER de 45 000 € pour un plafond de la Fiche action n°6 à 45 000 €. Les dépenses retirées pour simplification dossier sont : la Maîtrise d'œuvre et les Lots n° 3bis, 4, 5, 6, 6bis, 7, 8, 9, 10 et 13.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Commentaires de l'Instructrice : Dépenses inéligibles : lots n°11,13,14,15 et 26 pour simplification du dossier.

Au titre de la prévention du risque de conflit d'intérêt, le membre du collège public, Hervé Roncière siégeant dans la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé ne prend pas part au vote.

Les membres du comité de programmation le valident.

Etat d'avancement de l'instruction des autres dossiers

L'état des dossiers de demande de financement LEADER à la date du 18 septembre 2023 est présenté comme suit :

Demande d'aide en instruction complémentaire par Fiche Action	Leader	Qté Dossiers	Commentaires
FA 9	45 000,00 €	1	
RPDL190220CR0520070 - Aménagement d'un espace socioculturel dans l'ancienne école - La Chapelle aux Choux	45 000,00 €	1	Résultat supervision : Taux maximum d'aide publique (TMAP) de l'arrêté DETR atteint En attente obtention détails dépenses liées à la DETR pour réévaluer la possibilité d'aide LEADER
Total général	45 000,00 €	1	

Dossiers payés par l'ASP par Fiche Action	Leader	Qté Dossiers
FA 1	31 875,93 €	3
FA 2	280 823,54 €	61

Demande d'aide à instruire par Fiche Action	Leader	Qté Dossiers	Commentaires
FA 1	45 000,00 €	1	
FA 6	200 750,12 €	7	
FA 7	6 802,55 €	1	
FA 8	61 253,05 €	3	
FA 9	258 899,05 €	6	
FA 10	50 000,00 €	1	
FA 11	53 889,07 €	2	2 dossiers à déposer (animation Leader)
Total général	676 593,84 €	21	

Conventionnement en cours par Fiche Action	Leader	Qté Dossiers
FA 2 (MACS)	8 696,84 €	1
FA 3	5 959,28 €	1
FA 6	53 231,07 €	2
FA 8	11 360,74 €	1
FA 11	41 144,52 €	1
Total général	120 392,45 €	6



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Demande de paiement à envoyer par Fiche Action	Leader	Qté Dossiers
FA 6	447,35 € ⁷	1
Total général	447,35 €⁷	1

Demande de paiement à instruire par Fiche Action	Leader	Qté Dossiers
FA 3	7 568,00 €	1
FA 5	34 477,26 €	1
FA 6	63 475,75 €	4
FA 8	6 688,92 €	1
FA 9	57 360,18 €	2
Total général	169 570,11 €	9

Demande de paiement inéligible par Fiche Action	Leader	Qté Dossiers	Commentaires	
FA 1	-	20 000,00 €	1	
RPDL190217CR0520286 - Installation d'un chalet Bois-Toile sur le camping *** - Luché Pringé	-	20 000,00 €	1	Procédure commande publique choisie inadaptée et marché non alloti "séparation artificielle des marchés de travaux"
Total général	-	20 000,00 €	1	

Demande de paiement en instruction par Fiche Action	Leader	Qté Dossiers
FA 9		27 833,32 €
Total général		27 833,32 €

Demande de paiement transmis à l'ASP en autorisation de paiement par Fiche Action	Leader	Qté Dossiers
FA 6	66 781,43 €	3
Total général	66 781,43 €	3

Dossiers payés par l'ASP par Fiche Action	Leader	Qté Dossiers
FA 1	31 875,93 €	3
FA 2 (Moderniser l'artisanat, le commerce et les services de proximité/ MACS)	280 823,54 €	61
FA 3	35 388,47 €	2
FA 4	40 000,00 €	1
FA 5	79 329,60 €	2
FA 6	134 533,51 €	8
FA 7	29 848,27 €	3
FA 8	72 359,14 €	6



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Suivi financier de la programmation

La technicienne du GAL fait part du taux d'autorisation de paiement de 50,1 % atteint par le GAL en septembre 2023 pour un objectif de 50 % au 30 septembre 2023 sur les dossiers en Demande de Paiement au 31 avril 2023.

Ci-dessous l'état de consommation financière FEADER du GAL Pays Vallée du Loir au 15 septembre 2023.

La maquette financière prévoit un total de 2 532 183 € de FEADER.

Type MO	(Tous)	au 15/09/23											
Maître d'ouvrage(NOM)	(Tous)												
ETAT INSTRUCTION	FA 1 Economie	FA 2 MACS	FA 3 Tourisme	FA 4 Agriculture	FA 5 Numérique	FA 6 PCAET	FA 7 Identité territoire	FA 8 Culture & Patrimoine	FA 9 Améliorer le cadre de vie	FA 10 Coopération	FA 11 Ingénierie	Total cumulé	
1.0 - à déposer											53 889,07 €	53 889,07 €	
2.1 - DA à instruire	45 000,00 €	- €	- €	- €	- €	200 749,82 €	6 802,55 €	61 253,05 €	258 899,05 €	50 000,00 €	- €	622 704,47 €	
2.1-1 - DA cumulée avec autre DA	- €	- €	- €	- €	-24 061,24 €	- 39 001,56 €	- €	- €	- €	- €	- €	-63 062,80 €	
2.3 - DA en cours d'instruction	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	90 000,00 €	- €	- €	90 000,00 €	
2.4-1- DA supervisée mais instruction complémentaire pour obtention leader	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	45 000,00 €	- €	- €	45 000,00 €	
2.5 - Clôture Dossier DA pour réduction budgétaire Leader (07/06/2023 clôture OSIRIS à effectuer par SI plus tard)	-27 782,16 €	- €	- €	- €	-55 413,05 €	- 15 493,70 €	- €	- €	- 45 000,00 €	- €	- €	-143 688,91 €	
2.6-DA cloturée pour réduction budgétaire Leader-report	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 90 000,00 €	- €	- €	-90 000,00 €	
3.0 - A programmer/conventionner	- €	- €	- €	- €	33 660,68 €	- €	- €	- €	81 350,59 €	- €	- €	115 011,27 €	
3.2.3 - Convention en signature Région	- €	8 696,84 €	5 959,28 €	- €	- €	53 231,07 €	- €	11 360,74 €	- €	- €	41 144,52 €	120 392,45 €	
4.1 - DP à envoyer	- €	- €	- €	- €	- €	7 447,35 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 447,35 €	
4.2 - DP à instruire	- €	- €	7 568,00 €	- €	34 477,26 €	63 475,75 €	- €	6 688,92 €	57 360,18 €	- €	- €	169 570,11 €	
4.3 - DP en cours d'instruction	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	27 833,32 €	- €	- €	27 833,32 €	
4.5-DP CLOS inéligible défaut commande publique	-20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	-20 000,00 €	
5.0.3 - DP Autorisation de paiement validée par ASP	- €	- €	- €	- €	- €	66 781,43 €	- €	- €	- €	- €	- €	66 781,43 €	
5.1 - Soldé	31 875,93 €	280 823,54 €	35 388,47 €	40 000,00 €	79 329,60 €	134 533,51 €	29 848,27 €	72 359,14 €	149 035,23 €	- €	260 201,08 €	1 113 394,77 €	
Total général	29 093,77 €	289 520,38 €	48 915,75 €	40 000,00 €	67 993,25 €	471 723,67 €	36 650,82 €	151 661,85 €	574 478,37 €	50 000,00 €	355 234,67 €		
	FA 1 Economie	FA 2 MACS	FA 3 Tourisme	FA 4 Agriculture	FA 5 Numérique	FA 6 PCAET	FA 7 Identité territoire	FA 8 Culture & Patrimoine	FA 9 Améliorer le cadre de vie	FA 10 Coopération	FA 11 Ingénierie		



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Commentaires sur la présentation programmation LEADER 2014-2020

La technicienne du GAL alerte sur le risque de sanctions des dossiers au moment de la demande de paiement en lien avec l'analyse de la commande publique au vu de l'instruction du dossier de Crosnières.

Le président du GAL Pays Vallée du Loir note que les petites communes ne disposent pas des compétences techniques notamment pour l'élaboration des Cahiers des Clauses Techniques. Cette mission est réalisée par les cabinets. Par ailleurs, il fait part de la difficulté à identifier le besoin sur des travaux très particuliers où une première tranche réalisée peut faire évoluer la tranche suivante ou annuler la possibilité de réaliser les suivantes.

Le maire de la Chapelle aux Choux, porteur du projet dont la demande d'aide est en potentiel ré-instruction (en fonction des dépenses couvertes par l'arrêté DETR) fait part de sa déception notamment au vu du temps passé par la secrétaire de mairie à fournir la complétude des pièces demandées.

Le président du GAL indique qu'une attention sera à apporter quant à ces subventions (DETR, DSIL, etc.) de leur demande à l'obtention de l'arrêté pour la prochaine programmation.

Il conclut par le service technique du GAL devra exercer un œil averti sur les prochains dossiers.

Un membre du Collège privé s'étonne du nombre de dossiers du GAL Pays Vallée du Loir (168) comparativement aux autres GAL et du taux d'autorisation de paiement atteint.

Le président du GAL rappelle qu'une stratégie d'aide aux artisans et commerces de proximité a été adoptée au Pays conjointement entre le Conseil Régional des Pays de la Loire afin de bénéficier également d'un financement LEADER. Une soixante de porteurs de projet a été subventionnée dans ce cadre. La volonté était d'aider les petites entreprises et commerce sur tout le territoire du Pays. En ce qui concerne, le taux de paiement, le président du GAL rappelle que la mise en route de la programmation a été très longue. Il n'a pas été mesuré à cette période les conséquences de cet engagement.

03/ Programmation LEADER 2023-2027

Candidature validée

La technicienne fait part de la possibilité d'effectuer le pré-dépôt des dossiers dès à présent sur le portail du Conseil Régional des Pays de la Loire. Ce pré-dépôt est fortement préconisé si l'achèvement du projet a lieu avant mars 2024, date à laquelle le conventionnement sera potentiellement réalisé et la plateforme de dépôt des demandes d'aide active.

Elle porte l'attention sur la notion d'achèvement de la nouvelle programmation et non de la date des dernières factures comme dans la programmation actuelle.

Prévision de modification de la maquette financière en lien avec l'enveloppe financière attribuée

La technicienne présente une simulation d'une modification de la maquette financière. Le montant de l'enveloppe LEADER allouée est de 1 261 343 € au lieu des 2 000 000 € escomptée.

Un membre du Collège privé alerte sur une erreur de montant. La simulation proposée ci-dessous est la version corrigée.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

N° Fiche- actio	Intitulé Fiche Action	Thème générique Fiche Action	Investissement (100%)	Co-financements (20%)	Part de LEADER (80%)	Répartition en %
1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire	Tourisme et patrimoine	127 236,57 €	25 447,31 €	101 789,26 €	8%
2	Garantir l'accès à la culture « à domicile »	Culture	127 236,57 €	25 447,31 €	101 789,26 €	8%
3	Développer les échelles de proximité pour renforcer la cohésion sociale et territoriale	Circuits-courts	219 129,65 €	43 825,93 €	175 303,72 €	14%
4	Mettre en valeur les actions et comportements exemplaires en faveur de la transition énergétique et écologique	Transition écologique et économique	219 129,65 €	43 825,93 €	175 303,72 €	14%
5	Développer des solutions de mobilité de proximité	Mobilité	70 686,99 €	14 137,40 €	56 549,59 €	4%
6	Des services de proximité complets pour tous	Services de proximité	219 129,65 €	43 825,93 €	175 303,72 €	14%
7	Promouvoir le bien-vivre ensemble	Bien-vivre ensemble	219 129,65 €	43 825,93 €	175 303,72 €	14%
8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3)	19.3 Coopération	62 500,00 €	12 500,00 €	50 000,00 €	4%
9	Animation et frais de fonctionnement du GAL (19.4)	19.4 Animation	312 500,00 €	62 500,00 €	250 000,00 €	20%
Total			1 576 678,75 €	315 335,75 €	1 261 343,00 €	100%

Un membre du Collège privé interroge sur l'objectif de la présentation à savoir la validation de la maquette telle que présentée. La technicienne indique qu'il s'agit d'une simulation proportionnée par rapport à la maquette de la candidature. Les montants relatifs à l'animation du Leader et à la coopération n'ont pas été changés.

Un membre du Collège public interroge sur le montant dédié à l'animation LEADER au regard des autres montants. La Directrice du PETR précise que le Conseil Régional a imposé 1,5 ETP pour l'animation et la gestion du Leader ; le montant est donc corrélé. Le membre rebondit sur l'efficacité de la gestion de la programmation en lien avec l'enveloppe attribuée au Conseil Régional pour ce faire. L'enveloppe n'est pas connue.

Par ailleurs ce membre du Collège public n'est pas satisfait du pourcentage de 4 % pour la part accordée au thème de la mobilité (Fiche Action 5 – Développer des solutions de mobilité de proximité). Une estimation non terminée sur une Communauté de Communes établit un besoin financier d'un million d'euros. La compétence est désormais partagée Communautés de Communes et Région. Un membre du Collège privé indique que la contribution quant à la mobilité au niveau européen dépasse cette limite. Il y aura des financements dédiés a priori dont les textes législatifs sont en cours d'élaboration.

Au vu de l'interrogation quant au maintien de cette catégorie d'aide financière au travers l'Europe. La Directrice PETR suggère de vérifier les aides FEDER. Le FEDER sur le territoire des Pays de la Loire subventionne cette thématique uniquement sur les principaux territoires urbains -métropoles et communautés d'agglomérations et urbaines (Axe 3 Une Région plus verte (volet mobilités) 20,1 M€ avec pour objectifs spécifiques 2.8.1- Développer les mobilités actives & 2.8.1- Soutenir les pôles d'échanges multimodaux et les gares pour la multimodalité).

A la demande d'un membre du Collège public, la technicienne s'informerait auprès d'autres techniciens de GAL de leurs stratégies en lien avec la mobilité.

Enfin, un membre du Collège public préconise de cibler les principaux axes du Pays et de rechercher d'autres financements pour les autres orientations.

Le président du GAL conclut le débat par la confirmation de l'envoi de plusieurs simulations de la maquette financière sur la base du maintien de l'équilibre défini dans la maquette de départ. Des notifications (si < 30 % cumulés) ou avenants (si > 30 % cumulés) relatif à la modification de la maquette au cours de la programmation pourront être réalisés. Elle s'effectuera en fonction des actions ciblées.

La majorité des membres ayant validé cette conclusion.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Organisation d'une réunion en groupe de travail en présentiel relatif à l'évolution de la grille de sélection

Les membres du GAL donnent leur accord pour l'organisation d'une réunion en groupe restreint (équilibre membres Collèges public/privé) dédiée à l'évolution de la grille de sélection sera proposée sur plusieurs dates via Doodle. Le résultat sera partagé au prochain Comité.

04/ COMITE REGIONAL D'ANIMATION DES FONDS EUROPEENS DU 6 JUILLET 2023

Les informations relevées sur la présentation relative au dernier comité régional d'animation n'ont pas été présentées. Elles sont donc à lire.

05/ Prochaine date pour le GAL

Organisation de Comités de programmation en consultation écrite pour la programmation des dossiers Leader 2014-2020 si d'autres points du programme LEADER 2014-2020 ne sont pas abordés.

Un prochain Comité de programmation pour les décisions relatives à la programmation des dossiers Leader 2023-2027 à prévoir après la tenue de la réunion en groupe de travail sur l'évolution de la grille de sélection. La date sera communiquée ultérieurement.

Fait à Vaas, le 21 septembre 2023

Jean-Claude Boiziau

Président du GAL